



**Syndicat des technicien(ne)s et  
artisan(e)s du réseau français  
de Radio-Canada**

Copie corrigée  
Adopté le 13 octobre 2009

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL  
14 septembre 2009**

---

**PRÉSENTS :**

Denis Arseneau, président  
Nathalie Audet, vice-présidente  
Marie-Lou Faille, secrétaire-trésorière  
Patrick Dionne, gr.studio et extérieur (1) (CS)  
Luc Sénécal, gr. studio et extérieur ( 2)  
Bruno April, gr.mise en ondes  
Éric Lemyre, gr. post-production (CS)  
Michel Labrie, gr. CDI (1)  
Marie-France Clément, gr. CDI (2)  
Christian Goupil, gr. Infographie  
Armand Roux, gr. studio et RCI  
Alain Des Roches, gr.ent. tech. et régie Radio (CS)  
Johanne Hémond, gr. Design (CS)  
Martin Fontaine, gr.ateliers/machinistes (1)  
Jose Godoy, gr.ateliers-machinistes (2)

**ABSENTS :**

Sébastien Dumont, gr.entretien tech. TV

**N.B:** Toute personne intéressée à recevoir une copie de ce procès-verbal, doit communiquer au bureau du syndicat STARF, no. Tél. : 524-1109 ou par :

**COURRIEL :** [starfmtl@bellnet.ca](mailto:starfmtl@bellnet.ca)

**SITE WEB :** [www.starfmtl.qc.ca](http://www.starfmtl.qc.ca)

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est appelée à l'ordre à 18h30.

## **2. ORDRE DU JOUR, LECTURE ET ADOPTION**

### **MOTION 1**

**Après lecture, je propose l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal en date du 14 septembre 2009.**

PROPOSÉE PAR : Jose Godoy

APPUYÉE PAR : Éric Lemyre

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TOTAL : 13

**La motion 1 est adoptée à l'unanimité à 18h32.**

Christian Goupil arrive à 18h34.

## **3. PROCÈS-VERBAL, LECTURE ET ADOPTION**

### **3.1 ASSEMBLÉE DU 28 AVRIL 2009 (CAL)**

Ce procès-verbal a été adopté le 18 juin 2009. (Voir la motion 2 courriel du 18 juin 2009 dans le rapport secrétaire-trésorière).

## **4. AFFAIRES NOUVELLES :**

### **4.1 Liste de membres à confirmer – adresses (retour enveloppes élection)**

Le président dresse une liste des adresses erronées de certains membres et demande aux représentants de faire un suivi pour en faire les correctifs.

### **4.2 Liste des non-membres**

Idem de 4.1.

### **4.3 Inter-unités – rencontre possible 21, 22, 23 sept.09 (am)**

Dates disponibles pour la prochaine rencontre inter-unités. À valider entre les membres du comité.

### **4.4 Don à comité-chômage est de Montréal**

Denis Arseneau a reçu une lettre pour une campagne de financement pour le chômage dans le quartier Ville-Marie. En cette période économique difficile, toutes les causes sont bonnes. Devrions-nous s'associer à une cause particulière ? Quel est le rôle de notre section locale? Devrait-on donner à chaque année ? Il est proposé de regarder qui est l'organisme qui a envoyé la lettre au président et de se positionner par la suite.

«www ccmm.ca» À rediscuter au prochain CAL.

### **4.5 Article 4.8 sur la destitution des officiers**

Une motion est proposée afin d'introduire à nos règlements de régie interne une clause de destitution des officiers locaux, laquelle est inexistante. Celle-ci est un miroir de l'article 6.7 des statuts nationaux.

---

**MOTION 2**

---

**4.8 Destitution des officiers du CAL**

Si une pétition signée par au moins 25% des membres en règle de la section locale de Montréal demandant la destitution soit du président local, soit du vice-président local ou soit du secrétaire-trésorier local est adressée au conseil d'administration local de Montréal, celui-ci devra déclencher un vote de destitution. Le conseil d'administration national devra être avisé de cette pétition.

L'officier concerné sera destitué et retiré de ses fonctions si le vote de destitution est entériné par cinquante pour cent (50%) plus un (1) voix exercées, pourvu qu'au moins deux tiers (2/3) desdits membres ayant le droit de vote aient voté. Seuls les membres en règle seront éligibles à voter.

**PROPOSÉE PAR : Michel Labrie**

**APPUYÉE PAR : Alain Des Roches**

**POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      TOTAL : 14**

**La motion 2 est adoptée à l'unanimité à 19h03.**

---

**4.6 Location d'une photocopieuse**

Le président fait la proposition d'opter pour une location d'un photocopieur en réseau. Le photocopieur actuel est sur le point de rendre l'âme et la modernisation de celui-ci ne sera pas un luxe. De plus, ça évitera l'utilisation en grosse quantité de cartouches d'encre d'imprimante.

---

**MOTION 3**

---

**Le CAL alloue un budget de 4000 \$ pour moderniser le service de location d'un photocopieur sur une base de soixante (60) mois.**

**PROPOSÉE PAR : Jose Godoy**

**APPUYÉE PAR : Alain Des Roches**

**POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      TOTAL : 14**

**La motion 3 est adoptée à l'unanimité à 19h16.**

---

#### **4.7 Date de l'assemblée générale**

Il est proposé de discuter lors du prochain CAL de la date et de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale annuelle de la section locale de Montréal. Cette assemblée devrait se tenir fin octobre, début novembre. À suivre...

#### **4.8 Vote pour offrir les services d'un forum**

Le président a abandonné son forum de discussion suite à motion du CAL pour laisser la place à Yves Gendron, qui a proposé un nouveau projet en compagnie de Chantal St-Sauveur qui permettra de mobiliser les gens et de discuter de comment interpréter la convention collective.

Plusieurs questions sont lancées dont, est-ce accessible à tout le monde, le modérateur doit être là souvent 24h sur 24h, le choix du modérateur est important, etc. Le CAL s'entend à inviter les 2 modérateurs au prochain CAL pour de plus amples informations.

#### **4.9 Vote pour durée minimale d'un vote postal 21 jours**

Une motion est proposée pour extensionner la période de votation.

#### **MOTION 4**

---

##### **Article 5.9 Date d'échéance et validité**

##### **Modification :**

**Tous les bulletins doivent porter la date de leur échéance qui est de vingt et un (21) jours minimums mais n'exédant pas trente (30) jours après la date d'émission.**

PROPOSÉE PAR : Jose Godoy

APPUYÉE PAR : Bruno April

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TOTAL : 14

**La motion 4 est adoptée à l'unanimité à 20h04.**

---

**4.10 Vote motion recomptage de vote de moins de 10**

**MOTION 5**

---

**5.12. Recomptage des votes**

**Un processus de recomptage de votes a lieu lors d'une élection lorsque moins de dix (10) votes séparent les candidats.**

**Les officiers de la section locale de Montréal ainsi que les candidats qui le désirent pourront assister au recomptage des votes qui sera fait par le comité d'élection.**

PROPOSÉE PAR : Jose Godoy

APPUYÉE PAR : Johanne Hémond

POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      TOTAL : 14

**La motion 5 est adoptée à l'unanimité à 20h19.**

---

**4.11 Vote pour nommer Bernard April comme président du comité d'élection en remplacement de René Lemieux qui a pris sa retraite**

**MOTION 6**

---

**Il est proposé de nommer M. Bernard April, Président du comité d'élection local en remplacement de M. René Lemieux qui a pris sa retraite.**

PROPOSÉE PAR : Michel Labrie

APPUYÉE PAR : Marie-France Clément

POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1      TOTAL : 14

**La motion 6 est adoptée à 20h22**

---

**4.12 Éric Lemyre remplace Patrick Dionne au CAN**

Pour éviter la duplication de représentativité, et en accord avec nos règlements de régie interne, Éric Lemyre a été nommé au CAN en remplacement de Patrick Dionne.

**4.13 Demande d'avis légal (Johanne Hémond)**

Depuis la nomination du nouveau président, plusieurs divergences d'interprétations sur les rôles du conseil d'administration et de l'exécutif ont amené la proposition d'une motion pour demander un avis légal sur ces interprétations.

De plus, à la demande du président, celui-ci propose qu'une firme externe neutre autre que Castiglio et associés, fournisse le dit avis légal.

**MOTION 7**

**Le Conseil d'administration demande un avis légal sur les points suivants : Est-ce que les membres de l'exécutif peuvent outre passer une décision de son Conseil d'administration ? Est-ce que le CAL est considéré comme étant souverain ? Comment s'établit l'ordre hiérarchique entre les membres de l'exécutif et le Conseil d'administration Local ?**

PROPOSÉE PAR : Johanne Hémond

APPUYÉE PAR : Christian Goupil

POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1      TOTAL : 14

**La motion 7 est adoptée à 20h33**

**MOTION 8**

**Il est proposé que Me Pierre Grenier de la firme Melançon, Marceau, Grenier & Sciortino soit mandaté pour produire cet avis légal.**

PROPOSÉE PAR : Jose Godoy

APPUYÉE PAR : Martin Fontaine

POUR : 8      CONTRE : 1      ABSTENTIONS : 5      TOTAL : 14

**La motion 8 est adoptée à 20h40**

**Jose Godoy quitte à 20h45.**

**5 RAPPORTS DES OFFICIERS :**

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT Denis Arseneau**

### **Le 14 septembre 2009**

Beaucoup de choses se sont passées depuis mon entrée en fonction le 1er juillet 2009. J'ai siégé sur le comité de supplantation avec Johanne Hémond et Benoit Celestino. Nous avons fait de notre mieux pour encadrer les suppressions de huit postes dans le secteur design. La poussière n'a pas fini de retomber mais le processus est presque terminé.

Malheureusement les réunions de griefs nationaux du 22 et 30 juillet ont été annulées en partie parce que la SRC ne pouvait me relever de fonction pour y assister. Je ne sais pas quand elles auront effectivement lieu.

3 des 6 chauffeurs de la division mobile sont menacés de mise à pied. Une rencontre avec la Direction a été demandée pour discuter de ce dossier et on l'attend avec impatience. Le processus de supplantation n'a pas encore débuté car il reste bien des questions à répondre avant. Nous questionnons entre autres, l'emploi massif de compagnie privée à la place de nos chauffeurs ainsi que la directive de ne pas utiliser les chauffeurs de la division mobile pour les productions internes.

Depuis le 17 août 2009 la SRC a décidé que le travail des aiguilleurs et des audiomans au CDI correspond à la description de tâche du groupe 7 au lieu du groupe 9. 2 Griefs nationaux ont été levés et on suit ces dossiers avec beaucoup d'attention.

Le 28 août 2009, un tirage au sort a été fait pour déterminer d'ordre d'appel pour les affectations.

Voici les résultats de ce tirage.

Embauche 15 octobre 2007

#1 - Michel Forest

#2 - Gary Bowie

#3 - Frédéric Schaffro

Embauche 2 octobre 2006

#1 - Rebecca Brouillard  
#2 - Chantal Dostie

Embauche 10 septembre 2005  
#1 - Yan Barrette  
#2 - Yan Sun

Embauche 3 septembre 2004  
#1 - Gabriel Hallée  
#2 - Julie Marineau

Embauche 8 juin 2005  
#1 - Eve Dugas  
#2 - Julie Houle

J'ai accompagné 4 membres convoqués pour des avis d'enquêtes et je dois en accompagner 2 autres le 15 septembre. Je note qu'on reproche à une majorité d'entre eux de manquer de civilité! J'aimerais pouvoir monter certains superviseurs aux relations quand ils manquent eux même de civilité.

J'ai tenu un CAL spécial ainsi qu'une assemblée spéciale.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE Nathalie Audet**

### **30 AVRIL, 6-7-8 MAI 2009 - CONVENTION COLLECTIVE**

- Travail sur la mise en page et la vérification des nouveaux articles de la nouvelle convention collective en compagnie de Johanne Hémond.

### **1<sup>er</sup> MAI 2009 – FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES**

- La fête internationale des travailleurs et travailleuses s'est tenue sous la terrasse du chapiteau spécialement aménagée dans notre stationnement. Malgré la pluie décourageante ce matin-là, ce fût sous un soleil agréable que nos membres sont venus en grand nombre (plus de 200 personnes) partager un BBQ et fraterniser entre collègues de travail avec les exécutifs et les représentants. La réussite d'un tel événement ne se fait pas sans l'implication de gens motivés et je tiens ici à remercier ma collègue Marie-Lou Faille pour son dévouement, Michel Labrie et Bruno April ainsi que Armand Roux qui a donné l'ambiance musicale à cette fête. Cette fête a été une grande réussite.

### **15-16 MAI 2009 – FORMATION ACCOMMODEMENT**

- Après avoir suivi en 2004 une formation patronale-syndicale sur le thème de la *Maladie et incapacité en milieu de travail syndiqué*, cinq ans plus tard c'est une formation de deux jours sur *Le droit à l'accommodement* que j'ai suivi avec ma collègue Marie-Lou Faille. Différents thèmes sur les obligations des deux parties tels que *l'obligation d'accommodement de l'employeur*, *l'obligation d'accommodement du syndicat*, *Le rôle des comités conjoints de retour au travail*, *L'accommodement et la dépendance aux drogues et autres substances*, ont été abordés. Cette formation nous a rappelés notre rôle crucial dans les cas d'accommodement, droit imputé à tout employé découlant non pas d'une loi mais de décisions jurisprudentielles.

### **19 MAI 2009 – RENCONTRE MENSUELLE PTRC**

- Rencontre mensuelle AM.

### **20 MAI 2009 – SIGNATURE CONVENTION COLLECTIVE**

- Signature de la nouvelle convention collective en compagnie des deux (2) comités de négociation. Nous avons eu l'honneur de rencontrer lors de cette occasion Monsieur Hubert Lacroix.

### **21 MAI 2009 – RENCONTRE ILD**

- Une rencontre s'est tenue avec le bureau de santé et une conseillère RH concernant trois (3) cas d'invalidité ayant droit à l'accommodement.

### **22 et 25 MAI 2009 - RENCONTRE GRIEFS LOCAL**

- 41 griefs et 4 délais ont été discutés. La plupart des griefs ont été déferés au National.

**3 JUIN 2009 – RENCONTRE ILD**

- Rencontre préparatoire avec le président et vice-président National concernant les cas d'ILD et d'accommodement.

**5 JUIN 2009 – RENCONTRE ILD**

- Une rencontre s'est tenue avec les hautes instances de Radio-Canada, le président National et le vice-président National concernant plusieurs cas d'invalidité longue durée et d'accommodement qui traînent en longueur. Cette rencontre s'est tenue suite au dépôt d'un grief national sur le laxisme de Radio-Canada concernant les cas d'ILD. Suite à cette rencontre, plusieurs cas se sont réglés et des discussions sont en cours pour les autres cas en suspend.

**12 JUIN 2009 – CSST**

- Rencontre avec un membre concernant ses prestations CSST.

**17 JUIN 2009 – FORMATION CSST**

- J'ai reçu pour une deuxième fois la formation CSST donnée par Me Charles Gravel. Plusieurs représentants de Montréal et des régions ont suivi cette formation.

**10 et 17 JUILLET 2009 – RENCONTRES EXÉCUTIVES**

- Discussion sur l'assemblée générale, griefs en cours, party de Noël, CAL de septembre.

**6 AOÛT 2009 – RENCONTRE BUREAU DE SANTÉ**

Suivi des cas d'accommodement.

**7 AOÛT 2009 – RENCONTRE MEMBRE ILD**

**31 AOÛT 2009 – RENCONTRE GRIEFS LOCAL**

**3 SEPTEMBRE 2009 – RENCONTRE MENSUELLE PTRC**

- Rencontre mensuelle (AM). Prochaine rencontre 24 septembre.

|  |
|--|
| <p><b>Prochain CAL : MARDI 13 octobre 2009</b></p> |
|--|

\*\*\*\*\*

---

## RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE Marie-Lou Faille

### 1. Motion nouveaux membres

#### MOTION 9

**Attendu que Dominique Maxim Joannette et David Lachambre ont fait une demande en bonne et due forme, incluant les frais d'inscription nécessaires, je propose qu'ils soient acceptés par le C.A.L. comme membres à part entière de la section locale de Montréal du STARF (2).**

**PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille**

**APPUYÉE PAR : Bruno April**

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**TOTAL : 13**

**La motion 9 est adoptée à l'unanimité à 21h33.**

---

### 2. Motion courriel

La secrétaire-trésorière dépose les motions courriel suivantes pour qu'elles soient consignées au procès verbal du CAL du 14 septembre.09

- Motion courriel n°1 adoptée le 15 juin (horaire de travail de 3 électriciens de PROFAC)
- Motion courriel n°2 adoptée le 18 juin.09 (adoption du PV du CAL du 28 avril.09)
- Motion courriel n°3 adoptée le 23 juin.09 (retrait du forum de discussion en ligne)
- Motion courriel n°4 adoptée le 1<sup>er</sup> sept.09 (annulation de l'assemblée générale 9sept.)
- Motion courriel no 5 adoptée le 3 septembre (demande d'une démarche de médiation)

**MOTION officielle téléphonique 1**

**Il est proposé de déroger à l'article 44 de la convention collective concernant les horaires de travail de trois (3) électriciens de PROFAC. Cette entente sera sous forme de projet pilote et débutera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour une durée de six (6) mois.**

**Cette entente devra être entérinée par le conseil d'administration National.**

**( pièce jointe à cette motion )**

**PROPOSÉE PAR : Nathalie Audet**

**APPUYÉE PAR : Marie-Lou Faille**

**POUR : 10      CONTRE : 2      ABSTENTION : 0      TOTAL : 12**

**La motion 1 téléphonique est adoptée le 15 juin 2009.**

---

**MOTION officielle courriel 2**

**À la suite de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal, en date du 28 avril 2009, je propose l'adoption de ce procès-verbal tel que lu et / ou corrigé.**

**PROPOSÉE PAR : Nathalie Audet**

**APPUYÉE PAR : Marie-Lou Faille**

**POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      TOTAL : 9**

**La motion 2 courriel est adoptée le 18 juin 2009.**

---

**MOTION officielle courriel 3**

**Au lendemain de sa nomination notre nouveau président M. Denis Arseneau a mis en ligne le forum de discussion lepartispris.com sans en avoir informé au préalable le conseil d'administration du STARF local de Montréal, sans l'avoir consulté, et sans que le sujet n'ait pu faire l'objet d'une discussion entre les membres.**

**Je propose que M. Arseneau retire son site de la toile jusqu'à ce qu'il présente son projet au conseil d'administration afin que ses membres puissent en discuter et puissent prendre une décision éclairée à ce sujet.**

**PROPOSÉE PAR : Christian Goupil**

**APPUYÉE PAR : Patrick Dionne**

**POUR : 11      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      TOTAL : 11**

**La motion 3 courriel est adoptée le 23 juin 2009.**

---

**MOTION officielle courriel 4**

**Le CAL annule l'assemblée générale annuelle du 9 septembre 2009 et le reporte à une date ultérieure.**

**PROPOSÉE PAR : Johanne Hémond**

**APPUYÉE PAR : Patrick Dionne**

**POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      TOTAL : 13**

**La motion courriel 4 est adoptée le 3 septembre 2009.**

---

**MOTION officielle courriel 5**

**Le CAL autorise l'exécutif local à entreprendre une démarche de médiation afin de solutionner les problématiques de climat de travail qui règnent actuellement. Les dépenses encourues seront faites à partir du fonds général de la section locale jusqu'à concurrence de 5 000.00\$. Un rapport du médiateur devra être fourni au conseil d'administration périodiquement.**

PROPOSÉE PAR : Johanne Hémond

APPUYÉE PAR : Patrick Dionne

POUR : 9

CONTRE : 4

ABSTENTIONS :

TOTAL : 13

**La motion courriel 5 est adoptée le 3 septembre 2009.**

**3. Rapports financiers**

Présentation des résultats financiers des mois de mai et juin.2009

**4. Comité de finances**

Les membres du comité de finance se sont réunis le 23 juillet 2009 dernier.

Un rapport préliminaire a déjà été envoyé mais il y a quelques correctifs à apporter (erreur de date!).

Je devrais avoir le rapport signé par les membres du comité au prochain CAL.

**5. Fête du 1<sup>er</sup> mai**

Je tiens à remercier les gens qui se sont impliqués dans la préparation de cet événement, un gros merci à Armand Roux, Michel Labrie et Bruno April pour votre présence lors de cette journée. Je crois que l'événement a été apprécié alors mission accomplie! Et biensûr je dois mentionner que tout ceci est possible grâce au STARF National, merci aux 3 membres de l'exécutif national, Adrien Caissie, Benoit Celestino et Francois Lewis.

**6. Permanence au bureau****MAI**

Préparation Fête 1<sup>er</sup> mai.09

Formation sur le droit de l'accommodement; très enrichissant et pertinent

Rencontre mensuelle – 19 mai.09 entre autre; questionnement sur les affichages en suspens/  
application article 44.6 /assurance salaire spéciale

Rencontre de griefs – 22 mai.09 ( 41 griefs discutés)

## **JUIN**

Fermeture de l'année financière juin.09 et préparation de l'année en cours (juin 2010)

## **JUILLET**

Rencontre exécutive - 10 juillet

- Déterminer une date pour l'assemblée générale
- Déterminer une date pour le comité de finance
- Explications des griefs déposés (M-670 à M-680)
- Discussion sur prochain party de Noël

Rencontre exécutive - 17 juillet.09

- Préparation rencontre de griefs; mise à jour des griefs déposés

## **AOÛT/SEPT.**

Fermeture des mois de mai et juin .09 + finaliser avec Mme Therrien l'année juin.09

Réunion de griefs - 31 août

Rencontre mensuelle – 3 septembre.09

Semaine de vacances (3 sep.-10 sept.)

\*\*\*\*\*

## **5. RAPPORTS DES CHEFS DE SECTEURS ET DES REPRÉSENTANTS**

### **GRUPE ATELIERS / MACHINISTES (1) Martin Fontaine**

-Inquiétude de la part de machinistes et chefs d'équipes, Est-ce le début de la fin ? Avec l'arrivée dans nos murs de l'émission « Le moment de vérité », est arrivé une équipe complète de machinistes qui viennent du privé. Les gens ne comprennent pas comment Radio-Canada a pu négocier un contrat pareil. Nous avons en place le personnel nécessaire pour effectuer tout le travail réalisé par cette équipe. Nos membres auraient compris l'arrivée d'un designer ou d'un accessoiriste mais pour le reste, le fait de ce faire diriger par un machiniste de l'extérieur à même nos lieux de travail en déplaît plus d'un.

-Je reçois de plus en plus de plaintes concernant l'article 48.3.2 de la convention qui accorde un 2<sup>e</sup> repas libéré sur une affectation de 10h. Il y a beaucoup d'insatisfaction d'être 12 heures sur les lieux de travail pour aucune compensation financière. Y aurait-il un moyen de revoir ce régime de travail ?

-L'inquiétude règne toujours suite aux annonces de supplantations... tout le monde se demande ce qui va arriver surtout de la part des gens de jours qui ont peur de se voir affecter de nuit, et de perdre leur ancienneté dû à la nouvelle façon de calculer les heures travaillées. Comprenons que comme Radio-Canada est dans l'impossibilité de garantir des heures à ses employés, il est normal qu'il se tourne vers d'autres sources de revenu ce qui joue sur leurs disponibilités au sein de la Société.

\*\*\*\*\*

**GROUPE ATELIERS / MACHINISTES (2)**  
**Jose Godoy**

Jose Godoy n'a pas de rapport.

\*\*\*\*\*

**CHEF DE SECTEUR ARTISANS TVG**  
**GROUPE DESIGN**  
**Johanne Hémond**

**Période du 29 avril au 14 septembre 2009.**

Depuis la fin des négos, j'ai été principalement affectée au comité mixte de la main d'œuvre. J'ai aussi fait du remplacement au bureau national du syndicat.

Coupages au secteur design

Après un nombre considérable de départs à la retraite suivant le programme incitatif (PIRV), on a annoncé dix (10) coupures au secteur design.

Le Syndicat a d'abord dénoncé ces coupures en invoquant l'objectif financier atteint par les départs à la retraite (22). La Société a pour sa part invoqué trois raisons pour ses coupures : baisse des revenus publicitaires, temps d'attente et revenus générés par les coproductions à la baisse. Du côté technique, c'est principalement les employés temporaires qui font les frais des coupures étant donné leur nombre élevé.

Le processus de supplantation a donc été entrepris.

Les dossiers en suspens pour le départ à la retraite de deux employés du secteur ayant finalement été acceptés, ceci a permis d'annuler deux coupures. Il en est donc resté huit (8). Le processus est presque finalisé. Au total, les coupures auront touché douze (12) personnes qui supplantent, sont supplantées ou licenciées.

Le secteur design est supposé avoir fait part aux employés de la nouvelle réorganisation qu'il envisage. Il reste à voir ce que cela entraînera. Le comité de supplantation a informé le comité de la direction qu'il serait très vigilant en ce qui touche la surcharge de travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

#### **Nomination d'un chef de secteur**

Il a été annoncé qu'il y a nomination d'une chef de secteur en remplacement de Roger Caron. Elle devrait rentrer en poste à la fin du mois de septembre. Madame Johanne Hainault a déjà été à l'emploi de Radio-Canada et elle aurait de l'expérience en production télévisuelle. Verra-t-on une différence? Espérons que cela coïncidera avec la fin des jours sombres de notre secteur.

#### **Présence de personnel extérieur dans les locaux de Radio-Canada pour effectuer le travail STARF**

J'ai été mis au courant par des membres du secteur que du personnel de l'extérieur était engagé pour effectuer des tâches STARF pour l'émission LE MOMENT DE VÉRITÉ. À ce que j'ai compris, quand j'ai informé Denis, il était déjà au courant et m'a dit que le représentant des ateliers et lui s'en occupaient.

Je pense que la Société devrait faire en sorte qu'une telle situation ne se produise pas surtout en temps de coupures comme nous subissons. Je connais bien l'article 14.7 de la convention collective et je pense que nous n'avons pas à attendre que quelqu'un perde son emploi pour réagir.

\*\*\*\*\*

**CHEF DE SECTEUR EXPLOITATION TV  
GROUPE STUDIOS ET EXTÉRIEUR ( 1 )  
Patrick Dionne**

**Début de saison en studio :**

Nous devons garder l'œil ouvert en ce début de saison car tout porte à croire que la société exercera une application serrée de notre convention collective surtout en ce qui concerne notre régime de travail.

Tout d'abord le studio situé au 405 Ogilvy qui sera utilisé pour la nouvelle émission En direct de l'univers sera décrété sous peu, par la SRC, lieu de travail. Par conséquent pour les déplacements l'article 68.1 c) s'appliquera. Donc l'employé qui le désire pourra se présenter à la CAT trente minutes avant le début de son affectation et la société pourvoira à son transport. Cette période ne sera pas considérée comme du temps travaillé. Pour les repas en extérieur l'article 48.3.3 s'appliquera, donc la société accordera, en plus du temps de repas, le temps raisonnable pour se rendre et revenir du lieu de restauration. Je rappelle à tous que selon l'article 48.3.5 la pause de 15 minutes ne peu être rattaché au repas, sauf avec l'accord de l'employé. De plus elles sont accordées à un moment convenu d'un commun accord avec la production ou la supervision. Le gros bon sens s'applique.

\*\*\*\*\*

**GROUPE STUDIOS ET EXTÉRIEUR ( 2 )  
Luc Senécal**

Luc Senécal n'a pas de rapport.

\*\*\*\*\*

**GROUPE ENTRETIEN TECHNIQUE TV**  
**Sébastien Dumont**

Sébastien Dumont a motivé son absence.

Il y a eu des départs à la retraite à la transmission, soit 3 techniciens, Richard Héroux, Alain Beaudet et Denis Girard, le superviseur René Brousseau a pris sa retraite aussi.

Le superviseur a été remplacé par Jean-Louis Berthelot, ancien chef technicien. Le chef technicien a été remplacé de façon intérimaire par André Sirois.

Pour palier au manque créé par les départs à la retraite, 3 techniciens ont été transférés vers Montréal, soit Alphonse Ntawuyamara qui était à Québec, David Blouin qui était à Rouyn et Reynald Desrosiers qui était à Sept-îles.

Ceci laisse un vide en région, une fois de plus.

4 postes ont été ouvert à la maintenance TV, soit Chef Techcien, Technicien avancé et 2 postes de techniciens groupe 8.

J'ai assisté au CAL spécial ainsi qu'à la réunion spéciale.

\*\*\*\*\*

**GROUPE MISE EN ONDES**  
**Bruno April**

Bruno April n'a pas de rapport.

\*\*\*\*\*

## **GROUPE STUDIO ET RCI Armand Roux**

**1. Heures Affichées sur le rapport Art Web des temporaires.**

Certains temporaires s'interrogeaient sur le rapport affiché pour les temporaires qui indiquait des heures différentes des quarts affichés et travaillés. Par exemple, on retrouvait pour une journée de 8 heures, 7,25 heures d'affichées sur le rapport pour la journée. Après vérification, on nous mentionne que ce sont les pauses et repos affichés à la Radio qui créent ceci. À la TV, les pauses et repos ne sont pas inscrits dans le ArtWeb. Ce qui m'a amené à m'interroger sur les 4000 heures et le 90% des heures travaillées pour un temps plein. Après vérification, mon président me mentionne que cela n'influence aucunement la comptabilité des heures.

**2. Transfert d'un technicien en région (Trois-Rivières) pour les vacances.**

Dans ce cas-ci, comme cela faisait l'affaire de la SRC et également de la technicienne, on se demandait si cela pourrait affecter son ancienneté. Cette fois-ci ...NON.

**3. Permanence au bureau.**

J'ai assuré la permanence au bureau le 27-07-2009.

**4. Travail Dalet non-déclaré par des projets.**

On a toujours affaire à des cas de travail non déclaré, en particulier à l'information Radio. Ce sera un sujet de discussion lors de la prochaine rencontre inter-unités.

**5. Bâti au CAT Radio dangereux. Dossier transféré au CLSS.**

Un bâti improvisé sur roulettes m'a été rapporté comme étant dangereux. On me mentionne que le chef technicien ainsi que le superviseur ont été avisés. Ceci fera parti de mon rapport du CLSS.

**6. Technicien blessé avec un véhicule de type Savana. Dossier transféré au CLSS.**

Après plusieurs plaintes de la part de mes confrères, après avoir avisé le superviseur (à titre de représentant Radio) l'automne passé qu'on m'avait rapporté un risque avec ces types de véhicules, rien n'a été fait. Donc, le suivi sera fait par le représentant du CLSS.

**7. 1<sup>ère</sup> Rencontre Inter-Unités Radio-TV 03-06-2009**

J'ai assisté à la première rencontre Inter-Unités. Une nouvelle approche a été instaurée. Reste à espérer que la technique y trouvera son compte.

\*\*\*\*\*

**CHEF DE SECTEUR EXPLOITATION RADIO  
GROUPE ENTRETIEN TECHNIQUE ET RÉGIE RADIO  
Alain Des Roches**

**1- Coupures de Radio Canada.**

a) Les conséquences ont été que 4 techniciens de la Radio ont pris leurs retraites : Jacques Lussier, Pierre Léger, René Lemieux et Claude Roy. Il y a eu aussi 1 poste de coupé à la Régie Centrale Radio dans le projet de la nouvelle RCR.

b) Du côté de la Direction , fusion des secteurs de diffusion et changement de directeur pour les Studios et pour les Régies Centrales.

c) La Direction de la Radio avait envisagé de faire appel à des retraités pour combler le manque de remplaçant à la RCR pour la future formation de la nouvelle Régie. J'ai manifesté immédiatement l'opposition du STARF à ce sujet. (*On n'engage pas de la porte d'en arrière des retraités lorsque l'on est dans une période de coupures de personnel* ) . Suite à cela , l'idée a été mise de côté.

## **2- Travail fait par d'autres Unités Syndicales**

a) Rencontrer le Directeur des Studios au sujet de l'émission 'Par 4 chemins' auquel le réalisateur utilisait notre juridiction (mixage final avec Surfer 4) pour faire ses émissions. Des rapports ont été fait sur la qualité en onde et la Directrice de la Première Chaîne a été mis au courant a la fin de saison. Des correctifs seront apportés a la prochaine saison avec un nouveau réalisateur et un projet inter-unités s'il y a lieu.

b) Certains journalistes de l'Information Radio utilisent Surfer 4 pour leurs mixes finals. Nous ouvrons des dossiers et nous les soumettrons a la prochaine réunion inter-unités.

c) Nouvelle technologie? Nouvelle façon de faire?... On a installé a la RCR un logiciel , VML et avec l'aide de Dalet+ , en automation avec une 'playlist' que le réalisateur de l'Espace Musique programme lui-même de son lieu de travail . La mise en onde se fait de 01h00 a 06h00 sur Espace Musique.

## **3- Affectation Radio et Soumission des cartes de temps (Temporaires)**

a) Il sera difficile de vérifier les nouvelles règles des temporaires plein temps versus sur appel. La liste d'appel changera fréquemment au cours de l'année tout dépend du nombre d'heures que le temporaire accumulera. Aussi le temporaire plein temps, qu'il lui offrira une garantie de 80 heures , qu'advendra-t-il après 26 semaines? ....

Plusieurs questions que les temporaires se demandent sur le choix de leur statu et la garantie du 80 heures.

b) Certains techniciens temporaires , Ex : engagés Gr 7 mais qui travaillent Gr10 depuis plus de 4 semaines , se voient obtenir le 'TUG' sur le taux horaire comme dans l'article 22.2. Cependant si le gestionnaire ou l'affectation qui ne vérifient pas ou qui oublie d'inscrire son avancement supérieur à chaque ligne de son affectation de la même journée, sera payé selon la validation oubliée . EX : dans la même journée que le technicien travail toute son affectation Gr10 avancé dont ses pauses ou une partie de la journée dont son avancement n'est pas inscrit , sera payé pour ces parties oubliées Gr7. Ce technicien en cause a due faire la recherche de ses avancements non payés depuis le mois de mai et signaler le problème à M. Martin Lamarre de l'ARP. Celui-ci a fait la correction et doit mentionner le problème au gestionnaire et à l'affectation. Il serait donc bon de notre part d'informer les techniciens temporaires engagés selon l'article 22.2 de vérifier leurs paies à chaque fois.

## **4-Vacances.**

1er au 5 juin 2009 et du 3 au 31 août 2009.

## **CHEF DE SECTEUR POST-PRODUCTION**

## **GROUPE POST - PRODUCTION**

### **Éric Lemyre**

#### **Grandes coupures**

L'été a rappelé aux employés temporaires l'aspect précaire de leur statut. En effet, la totalité des employés temporaires s'est retrouvé sans travail au cours de l'été. Beaucoup de membres s'interrogeaient sur leur avenir à la SRC. Le retour au travail s'est fait dans le respect de l'ancienneté. Malgré cela, plusieurs membres ont vu leur gestion passer de la paie nationale à la paie locale. Ils ont perdu l'accès aux assurances dentaires, l'accès au portail « RH à ma portée » et surtout une sécurité relative de leur emploi (plus psychologique que factuelle). Un grief a été déposé car la date du changement de statut (17 août) ne respectait la convention.

#### **Double entrevue**

Lors de la dotation d'un poste d'assistant monteur, la SRC a repris les entrevues sans raisons. Un grief a été déposé et la SRC a rectifié son erreur en ne tenant pas compte de la deuxième entrevue.

#### **Erreur sur la permanence**

Un membre s'est vu retirer sa permanence suite au règlement du grief sur la double entrevue. La lettre d'annonce de permanence lui avait été remis trop rapidement, surtout que la SRC savait (par l'intermédiaire du directeur de site) qu'un grief allait être déposé. Ce dossier est sensible et complexe mais très important. Il faut que la SRC absorbe les dommages reliés à ses décisions. Pour moi, il est clair que la SRC doit remettre sa permanence au membre, il ne doit pas être celui qui écope pour leur erreur.

#### **Aiguilleurs sous-évalués**

La SRC veut redéfinir le groupe salarial des aiguilleurs du CDI. Suite à la réécriture des descriptions de tâches, la direction considère que ses employés sont surpayés et n'effectuent pas une tâche de groupe 9. Malheureusement, les années passées prouvent le contraire. De plus, la réévaluation des emplois n'est pas un outil pour le reclassement des membres et cela a toujours été clair pour le Starf.

#### **Perte de poste de travail**

L'émission « Virginie » fait maintenant appel à des monteurs et des assistants du secteur privé. Mais pire encore, ceux-ci travaillent dans des salles de montage de la SRC privant ainsi la possibilité à des employés Starf de travailler. Trois salles de montage sont maintenant monopolisées par le privé... cela représente 6 quarts de travail de 40 heures.

#### **Inter unités**

Nous sommes en attente d'une réunion. Chose certaine, beaucoup de projets ont été déposés depuis le début l'été. Malheureusement, le rôle du comité est de discuter des projets et non pas seulement d'en faire lecture chacun de son côté. À suivre.

### **4000 heures**

Une lecture tardive des 4000 heures a eu lieu mais ne semble pas débloqué malgré la nouvelle convention qui spécifie que la SRC n'a plus le droit de refuser l'affichage de ceux-ci.

### **CAL pendant l'été**

Un été mouvementé pour votre Conseil d'administration... quatre motions faites par courriel, une réunion spéciale du CAL en plus d'une AGA spéciale. La saison 2009-2010 commence ce soir avec une volonté ferme de faire avancer nos dossiers.

\*\*\*\*\*

## **GRUPE CDI ( 1 )**

### **Michel Labrie**

- J'ai assisté à ma deuxième réunion du comité COSST à Montréal (comité orientation sécurité santé au travail).

- Deux dossiers que j'ai traités avec notre président local M. Arseneau.

Le premier concerne les caméramans VL. On a décidé de faire subir une évaluation technique à un certain nombre de caméramans. Cette évaluation avait pour but de connaître les forces et les faiblesses des techniciens évalués. Certains membres m'ont fait part de l'inconfort qu'ils avaient à repasser un autre test, surtout que personne ne leur avait expliqué à quoi servirait cette évaluation. Il y avait même un technicien qui occupe un poste depuis 2000 comme caméraman VL. Les membres avaient peur que tout ce processus serve à bloquer leur candidature pour un poste permanent ou pour une affectation particulière. J'en ai fait part à mon président qui a eu une rencontre avec les superviseurs M. Claude Giroux et M. Gabriel Demers, le jeudi 10 septembre 09.

(Voir courriel pour explications fournies)

Je vais continuer à surveiller la situation auprès des caméramans VL. Dossier à suivre.

Le deuxième problème porté à mon attention est survenu au CDI.

Le superviseur des monteurs M. Maurice Gagné leur a demandé de remplir un log des activités qu'ils font dans leur salle de montage sans leur fournir plus d'explications. Avec le contexte actuel et le climat de travail présentement, la machine à rumeur c'est mise en marche. Les membres concernés ont pensé que cet exercice avait pour but de vérifier la possibilité de fermer une salle de montage donc perte d'emploi pour nos membres. Notre président a eu des discussions avec un monteur du CDI pour en discuter. Pour ma part j'ai rencontré Michel Comtois pour lui faire part des inquiétudes de nos membres et porté à son attention que M. Gagné n'avait fourni aucunes explications aux monteurs sur le but de l'exercice. Il m'a assuré que le but de cette demande était de voir s'il était possible de fournir du temps de montage aux nouvelles du sport qui en ont fait la demande. Une requête a été faite au service de l'information du CDI par la technique pour avoir cette information, mais il refuse de leur fournir cette information. Je lui ai donc demandé qu'il parle à son superviseur pour qu'il rassure les monteurs. Un autre dossier à suivre.

- Les superviseurs M. Jan Caron et M. Martin Bonenfant ont demandé à leurs employés de suivre une formation via le web sur l'utilisation de l'éclairage HMI suite aux accidents survenus à des employés de la SRC. (Dossier traité au COSST). Cette formation devait être suivie par les membres par temps perdu. Je leur ai fait remarquer que les membres devaient être libérés sur le temps de la société pour que cette formation soit bien suivie, efficace et qu'une entente avait été survenue avec la SRC dans le cas d'une formation obligatoire pour la sécurité des employés que cette politique devait s'appliquer. Après discussions, ils m'ont affirmé que le nécessaire serait fait. J'en ai discuté au comité COSST et une directive sera émise pour corriger la situation d'autant plus que tous les employés concernés par cette formation au réseau anglais l'ont déjà reçu.

À suivre...

\*\*\*\*\*

**GROUPE CDI ( 2 )**  
**Marie-France Clément**

- J'ai rencontré Monsieur Arseneau lors d'une visite au CDI
- La direction a décidé d'abaisser le salaire de tout mes temporaires temps plein et temps partiel, aiguilleur et audio, de Groupe 9 à 7. Ce qui veut dire une baisse de salaire d'environ 5000\$ par année pour ses employés. Monsieur Arseneau a confié le dossier à Madame Audet et deux griefs nationaux ont été déposés.
- J'ai assisté au Cal Spécial du 8 septembre

- Travail terrain afin d'en venir à une entente avec la direction pour l'un de mes membres permanents qui n'est plus affecté à des tâches pour lesquelles il est permanent.

\*\*\*\*\*

## **GROUPE INFOGRAPHIE**

### **Christian Goupil**

#### **Titre d'emploi**

Depuis le début de l'exercice d'évaluation des emplois nous étions désignés comme «Infographe» alors que l'appellation utilisée jusqu'ici dans les précédentes conventions était Designer – Infographie. Suite à certaines pressions, c'est sous cette dernière appellation que nous sommes désormais désignés. Cela ne satisfera sans doute pas tout le monde qui avait participé au sondage que j'avais organisé sur notre appellation mais convenons que cela vaut mieux qu'«Infographe».

#### **Droits d'auteur**

Nous avons eu des sessions d'information sur les droits d'auteur. Ce fut très apprécié compte tenu que nous avons fait des démarches auprès de notre directeur de site Éric Bolduc afin de clarifier certaines pratiques de plus en plus courantes qui nous apparaissaient comme un écart à l'éthique professionnelle, notamment l'acquisition d'images en provenance d'internet sans mention de la source et sans respect des droits d'auteur. Tout dernièrement le jugement dans l'affaire Robinson est venu valider nos interrogations.

#### **Situation départementale**

Il n'y a pas eu de coupures de poste chez les designers infographistes. Mais les restrictions budgétaires ont quand même eu des répercussions sérieuses sur le département. Il y a de moins en moins de travail de fond pour les designers. Lors de notre dernière rencontre départementale notre directeur de site Eric Bolduc nous a dit qu'il travaillait à rapatrier tout le travail effectué à l'extérieur pour des productions de radio-canada. On pense entre autres aux auto-pubs de la radio qui sont produites par le privé depuis bon nombre d'années. Cela devrait permettre de conserver un volume de travail permettant d'assurer les emplois actuels. Il y a de moins en moins de mandats d'envergure comme par le passé. Le service de l'information demeure l'endroit où la demande en services de design infographie est la plus forte. Certains designers habitués à produire des ouvertures télévisuelles se voient obligés, du moins temporairement, à produire des cartes géographiques pour le CDI. Cela ne va pas sans grincements de dents. Comme le disait un de mes collègues, certains d'entre nous se sentent comme des chefs cuisiniers qu'on envoie à l'épluchage des légumes.

#### **Tensions**

Il y a de plus en plus de tensions entre les designers du CDI et de leur directeur de site Nicolas

Circé. C'est du moins ce qui ressort de mes rencontres avec certains designers de ce service qui m'ont brossé un portrait plutôt sombre des derniers mois. Des plaintes récurrentes m'ont d'ailleurs conduit à rencontrer le patron de M. Circé, Mme Denise Normandin, avant mon départ de vacances en fin juin afin de lui exposer la situation et d'examiner les causes possibles du climat actuel ainsi que les pistes de solutions. À ma démarche s'est ajoutée à la fin du mois d'août celle d'un des designers concernés qui a tenu à rencontrer personnellement Mme Normandin afin de lui exposer en détail certains événements qui se sont produits depuis la mise en place de M. Circé aux commandes de la section infographie du CDI. La communication semble à ce point mauvaise entre les designers et leur directeur de site qu'ils s'en remettent à Mme Normandin afin qu'elle s'implique dans ce dossier. Pour ma part, je crois qu'il faudra regarder attentivement la structure organisationnelle du CDI en ce qui a trait au design infographie. Cette structure favorise l'émergence d'intérêts parfois divergents à la source des tensions actuelles, du moins en partie. Je crois qu'il faut demeurer prudent dans ce dossier tout en conservant un grand degré de vigilance.

\*\*\*\*\*

## 7. CORRESPONDANCE

La vice-présidente remet au CAL par écrit les sujets de la correspondance courante pour les mois d'avril, mai, juin, juillet et août 2009, laquelle est versée à nos dossiers pour fins de références.

## 8. RAPPORTS DES COMITÉS ET / OU COMMISSIONS PERMANENTES

### 8.1 COMITÉ MENSUEL

Rencontres les 19 mai, 3 septembre 2009.

\*\*\*\*\*

### 8.2 COMITÉ DE GRIEFS

Rencontres les 22, 25 mai et 31 août 2009.

### **8.3 COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSST) – ALAIN HOUDE**

#### **Rapport d'activité du représentant Starf au C.L.S.S. pour les mois mars à juin 2009**

- Présence au comité du 12 mars, 9 avril, 14 mai et du 11 juin 2009.
- Enquête complémentaire sur 7 accidents de travail.
- Rencontre avec l'agent de RHDSC. Javier Vicente Izquierdo avec Michelle Hatto, Michel Comtois, Tim Cavanagh, Henry Phillips et Marie-Lou Faille sur le dépôt du rapport de l'agent sur l'accident de Myriam Bastien, le 6 mai.
- Inspection du toit 26<sup>em</sup> étage de la Maison de Radio-Canada.
- Inspection de la régie centrale et de la mise en onde de la télévision.
- Participation au kiosque d'information dans le cadre de la semaine nord-américaine en santé et sécurité au travail le mardi 5 mai en face de la cafétéria.
- Formation de Armand Roux pour mon remplacement au C.L.S.S..

Recherche d'information sur le dossier des niveaux sonores élevé dans les studios de Radio et de la télévision.

Rédigé par Alain Houde, le 15 juin 1009

### **8.4 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) - JOSE GODOY**

Pas de rapport

**\* Je vous rappelle que le PAE, c'est confidentiel \***

**SERVICE À MONTRÉAL**

- Vous pouvez joindre le programme d'aide aux employés au numéro 1-866-839-7897
- Le représentant au PAE est M. José Godoy.
- Pour le rejoindre: Téléavertisseur : 514-857-3760

\*\*\*\*\*

**8.5 COMITÉ CONSULTATIF DES AVANTAGES SOCIAUX (CCAS)**

Rapport : pas de rapport  
Prochain CCAS : Décembre 2009.

**9. VARIA**

Compte rendu de la rencontre entre le Président et la Vice-présidente.  
Celle-ci n'a pu avoir lieu faute d'agendas très chargés. Une rencontre de médiation sera organisée dans les plus brefs délais.

**10. AJOURNEMENT**

Une motion est déposée afin d'ajourner la réunion.

**MOTION 10**

**Je propose que l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal, en date du 14 septembre 2009, soit levée à 22h56 et ajournée au mardi, 13 octobre 2009.**

PROPOSÉE PAR : Éric Lemyre

APPUYÉE PAR : Christian Goupil

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TOTAL : 13

**La motion 10 est adoptée à l'unanimité à 22h56.**

L'assemblée est levée à 22h56 et ajournée au mardi, 13 octobre 2009.

Vous soumettant respectueusement le procès-verbal de cette assemblée.

Marie-Lou Faille

Secrétaire-trésorière, STARF section locale de Montréal